

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 461 19 mai 1948.

n° 461 19

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1948

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro

31 mai 1948

### TEXTE INTÉGRAL

M Navnaud (Pierre) remplira en Côte française des Somalies suivantes combant dépademnt à M. R Bonneville en tant que : — représentant de la Caisse centrale de la France d'outre-mer; — ordonnateur des recettes et dépenses ci- viloes la général du Gouvernement provisoire de la République française: — gérant de la délégation-pécule : — délégué prêt-bail : — censeur administratif de la sùiceursale de la la Banque de l'Indochine : — dircstenr de l'Office colonial des changes. Le renreprésentant de la Caisse centrale sera A la disposition du Gouverneur pour l'étude technique des problèmes monétaires et financier de la colonie et les communications aux quelles ces problèmes pourront donner Neu entre l'administration de la colonie et le Pouvoir central. Le Gouverneur pourra le charger de toutes fonctions compatibles avec celles désignées par le présent arrêté.